



Conditions Générales de Vente (CGV) **Dernière mise à jour : 11 février 2025**

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont émises par :

SAS SOS Mobile

SIRET : 939 499 083 00011

Siège social : 450 Chemin du Tillaret, 38300 Bourgoin-Jallieu

Désignée ci-après par « SOS Mobile », ces conditions détaillent les modalités applicables aux prestations de réparation proposées par notre société, réalisées exclusivement dans nos locaux ou dans le cadre de services à domicile. En acceptant un devis ou en nous confiant un appareil, vous acceptez sans réserve les présentes CGV.

Article 1 : Garanties applicables à nos réparations

Toutes les réparations réalisées par SOS Mobile bénéficient d'une garantie commerciale de 3 mois, couvrant exclusivement les pièces remplacées et la main-d'œuvre associée. Cette garantie ne s'applique pas en cas de dommage causé par une mauvaise utilisation ou un accident ultérieur.

Article 2 : Responsabilité du client

Avant tout dépôt d'appareil, il est de la responsabilité du client de sauvegarder ses données personnelles. SOS Mobile décline toute responsabilité en cas de perte ou d'altération des données durant le processus de réparation.

Article 3 : Commande et acceptation des devis

Un devis détaillé est systématiquement établi avant toute réparation. Ce devis reste valable pendant une durée d'un mois à compter de sa date d'émission. L'acceptation du devis entraîne l'engagement du client à régler le montant convenu.

Article 4 : Réparations hors garantie commerciale

Pour les réparations non couvertes par une garantie ou si la garantie est refusée après inspection, un acompte pourra être demandé au moment de la validation de l'ordre de réparation. En cas de refus de devis, l'appareil pourra être récupéré moyennant des frais de diagnostic.

Article 5 : Délai d'intervention

Les délais de réparation sont donnés à titre indicatif au moment de l'établissement du devis. Ils dépendent de la disponibilité des pièces détachées nécessaires. Tout retard éventuel sera signalé au client dans les meilleurs délais.

Article 6 : Récupération et restitution des appareils

Une fois la réparation terminée, l'appareil ne sera restitué qu'après règlement intégral des frais. En cas de non-retrait de l'appareil dans un délai de 12 mois suivant la fin de l'intervention, celui-ci sera considéré comme abandonné.

Article 7 : Modalités de paiement

SOS Mobile accepte les règlements en espèces, par carte bancaire ou par virement. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article 8 : Suivi des réclamations

Les réclamations peuvent être adressées à SOS Mobile par e-mail ou directement via notre site internet. Nous nous engageons à répondre dans un délai de 7 jours ouvrés.

Article 9 : Service à domicile

Pour plus de confort, SOS Mobile propose un service de récupération et de restitution des appareils dans un rayon de 30 km autour de notre siège social situé à Bourgoin-

Jallieu. Des frais de déplacement supplémentaires peuvent s'appliquer en fonction de la distance.

Article 10 : Obligations légales

Nos services respectent les garanties légales prévues par le droit français, incluant la garantie de conformité et la garantie contre les vices cachés. Ces garanties s'appliquent indépendamment de notre garantie commerciale de 3 mois.

Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

SAS SOS Mobile

450 Chemin du Tillaret, 38300 Bourgoin-Jallieu

sos_mobile@outlook.com